



REGLEMENT LICENCE SPORTIVE

SAISON 2021/2022

Article 1

Afin de promouvoir l'émancipation des cheminots par le sport. le C.A.S.I. des Cheminots Auvergne-Nivernais propose, pour la saison 2021/2022 **aux cheminots actifs uniquement** relevant des C.S.E. contributeurs (C.S.E. TER AURA - C.S.E. FRET - C.S.E. Matériel Industriel – C.S.E. TER Bourgogne-Franche-Comté – C.S.E. Zone de Production Sud-Est – C.S.E. Intercités – C.S.E. DG Ile de France) ainsi qu'au Personnel du C.A.S.I., une participation au financement d'une licence sportive à un club sportif cheminots reconnu par le C.A.S.I. Auvergne-Nivernais ou dans une association sportive affiliée à une Fédération.

Cette prestation vient en complément des propositions d'Activités Sociales faites par le C.A.S.I. Le C.A.S.I. Auvergne-Nivernais se réserve le droit de modifier les critères d'attribution à chaque exercice.

Article 2

Pour bénéficier de la participation au financement d'une licence sportive au C.A.S.I. Auvergne-Nivernais, le cheminot actif s'engage à présenter une licence sportive pour la saison 2021/2022 à son nom, ainsi que la preuve de son règlement par le biais d'une facture acquittée et éditée par l'association ou le club sportif dont il est devenu membre. **La participation du C.A.S.I. Auvergne-Nivernais au financement d'une licence sportive ne peut intervenir qu'une fois par an et par agent actif.**

Article 3

Le C.A.S.I. Auvergne-Nivernais, après validation, apporte une aide financière maximum de :

- **15 €** pour une licence par cheminot actif dans un club sportif de Cheminots reconnu par le C.A.S.I. Auvergne-Nivernais. En cas de licence inférieure à 15€, seul le prix de la licence sera remboursé.

- **10 €** pour toute autre structure affiliée à une Fédération sportive et ce, par cheminot actif. En cas de licence inférieure à 10 €, seul le prix de la licence sera remboursé.

- Le montant de cette participation sera adressé au bénéficiaire par virement bancaire en décembre.

Article 4

Retrait des dossiers : pour la saison 2021/2022, la fiche d'inscription sera mise à disposition à partir du lundi 20 septembre 2021 dans les différents points d'accueil du C.A.S.I. (siège, antenne et bibliothèques) et téléchargeables depuis le site internet du C.A.S.I. : www.casicheminots-auvni.fr.

Dépôt des dossiers : ils devront être dûment remplis et adressés au *siège du C.A.S.I. – 68 bis avenue Edouard Michelin – 63100 Clermont-Ferrand* jusqu'au vendredi 5 novembre 2021 (date limite).

Pour chaque demande, les pièces suivantes doivent être obligatoirement jointes :

- ✓ **La fiche d'inscription dûment remplie et signée**
- ✓ **La photocopie du dernier bulletin de salaire de l'agent actif ou du personnel du CASI**
- ✓ **La photocopie de la licence sportive**
- ✓ **La photocopie de la facture acquittée au nom du demandeur**
- ✓ **Un relevé d'identité bancaire (RIB) aux normes SEPA (IBAN obligatoire)**

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20 septembre 2021

DOSSIER LICENCE SPORTIVE – SAISON 2021/2022



A retourner au siège du C.A.S.I. accompagné des pièces justificatives :

C.A.S.I. des Cheminots Auvergne-Nivernais
 68 bis avenue Edouard Michelin – 63100 Clermont-Ferrand

siege63@casi-auvni.fr

☎ 04 73 98 24 54 – SNCF : 55 07 98

Demande présentée par :	
NOM :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
☎ Domicile :/...../...../...../.....	☎ Portable :/...../...../...../.....
E.mail (en majuscules) :	
N° de CP :	ou N° Sécurité Sociale :
Situation administrative (cocher les cases correspondantes)	
Agent en activité dépendant du C.A.S.I. Auvergne Nivernais	<input type="checkbox"/>
Nom du Service :	
C.S.E. d'appartenance :	☎ Travail :
.....	
Personnel du C.A.S.I. Auvergne-Nivernais	<input type="checkbox"/>
Nom du Service :	
☎ Travail :	

<p><u>Pièces à fournir impérativement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Fiche d'inscription dûment remplie et signée ✓ Photocopie du dernier bulletin de salaire de l'agent actif ou du personnel du CASI ✓ Photocopie de la licence sportive ✓ Photocopie de la facture acquittée au nom du demandeur ✓ Relevé d'identité bancaire (RIB) aux normes SEPA (IBAN obligatoire) <p> Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.</p>	<p style="text-align: center;">Réservé au C.A.S.I.</p> <p>Reçu le :</p> <p><input type="checkbox"/> Club cheminot</p> <p><input type="checkbox"/> Autre</p> <p>Montant du virement :</p>
--	---

Je certifie que les renseignements figurant ci-dessus sont exacts et déclare avoir pris connaissance du règlement fixant les conditions d'attribution de la participation au financement de ma licence sportive.

Ale2021

Signature du demandeur (précédée de la mention « Lu et approuvé »)